

## Nouveaux radars embarqués : une faille dans le système ?

Et s'il suffisait de contester ? Alors que la Sécurité routière présente le nouveau radar embarqué comme infaillible - un Gatsio Millia, surnommé 'mobile mobile' - une association, 40Millions d'automobilistes, a de sérieux doutes.

Mêlés au flot de la circulation, ces radars sont capables de photographier les véhicules dans les deux sens de circulation en même temps.

À partir d'un PV d'excès de vitesse constaté le 29 octobre 2013,

« nous avons alors fait le choix de demander la photographie afin de pouvoir engager une procédure de contestation », explique Ingrid Attal, avocate en droit routier et membre de la commission juridique de 40Millions.

« À notre grande surprise, le cliché, pourtant pris en pleine journée, à 15 heures, est si sombre que l'automobiliste n'est absolument pas identifiable, contrairement à sa plaque d'immatriculation » poursuit-elle. Conclusion :

« La seule personne que le système peut identifier, c'est le propriétaire de la voiture qui n'est pas forcément l'auteur de l'infraction. » Fort de ce constat, l'avocate conteste le PV.

Re-surprise :

« Le centre de traitement des PV automatisés à Rennes classe le

dossier sans suite ! Je suis avocate depuis 8 ans. C'est une décision extrêmement rare et surprenante, surtout dès la première contestation », dit-elle.

Est-ce à dire que le système a une faille ?

« En général, l'intéressé est convoqué à une audience de la juridiction de proximité, répond la juriste.

Ce classement sans suite ne nous permet pas par exemple de savoir si l'appareil a eu sa vérification annuelle. Mais ça vaut le coup de demander la photo si on est flashé. Cela fait au moins économiser les points que l'on aurait perdus. C'est-à-dire un seul pour le conducteur en question. »

OLIVIER SCHLAMA

oschlama@midilibre.com

OLIVIER SCHLAMA